



“LE SYNDICALISME N’EST PAS UNE ACTIVITE CRIMINELLE”

“A la veille du jugement du TGI de Marseille qui vient de donner raison aux chômeurs contre la nouvelle convention UNEDIC, la police judiciaire a convoqué Charles Hoareau afin de subir un « prélèvement biologique » en vue de son inscription au fichier national des empreintes génétiques mis en place par les lois Perben.

Charles Hoareau est responsable des Comités CGT des privés d'emploi de Marseille et fut un des animateurs nationaux de la campagne en cours. Personne ne peut croire que cette convocation soit l'effet du hasard !

Charles Hoareau a été condamné dans des conditions scandaleuses à la suite de manifestations de chômeurs réclamant leur droit à une vie décente. Cette condamnation sert maintenant de prétexte à son inscription sur un fichier criminel.

Nous avons dénoncé en son temps la perversité d'une loi qui traite de la même façon les pédophiles, les trafiquants de drogue et les auteurs de délits mineurs.

Nous constatons aujourd'hui qu'elle peut être utilisée pour combattre l'action syndicale”.

P E T I T I O N

Nous, signataires de cette pétition, exigeons l'arrêt immédiat de la procédure concernant Charles Hoareau, nous ne tolérons pas qu'un dirigeant syndical soit soumis à un traitement infamant et nous demandons un débat national avec le réexamen des lois sécuritaires accumulées depuis dix-huit mois.

NOM	PRENOM	QUALITE	SIGNATURE